

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE D'AUBIAT
PROJET : REHABILITATION D'UNE GRANGE EN MAIRIE A
AUBIAT

C. C. T. P.

(CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES)

PHASE (DCE)
DOSSIER DCE DU 01/08/2017

LOT 09 CARRELAGE - FAIENCE

ARCHITECTES

BOURBONNAIS JACOB 9 PLACE MARECHAL FAYOLLE - 63000 CLERMONT FD.
TEL. 04.73.19.03.58 - FAX 04.73.19.02.97

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

CARRELAGE - FAIENCE

A. DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIES (DTU)

Exécution des travaux suivant DTU en vigueur à ce jour, y compris :

- * Cahier des Clauses Techniques (CCT).
- * Cahier des Clauses Spéciales (CCS).

Ces deux types de documents sont d'application contractuelle

D'autres documents tels que Mémentos et Guides de choix sont utiles à la conception des ouvrages, mais ne sont pas destinés à être imposés à l'entrepreneur

Liste complète des DTU suivant le Référentiel Technique et Réglementaire de la construction **REEF 4** édité par le **CSTB**. Edition en vigueur à ce jour

B. NORMES

Les normes européennes Eurocodes (*transposés en normes nationales NF EN*) de conception et de calcul des bâtiments et des ouvrages de génie civil, élaborés par le Comité européen de normalisation (CEN), sont obligatoires et applicables.

Normes Françaises Homologuée (NF) : conformément au décret n° 84/74 modifié du 26 janvier 1984, l'application des **Normes Françaises Homologuée (NF)** est obligatoire.

Les normes expérimentales (XP) sont également applicables.

Les fascicules de documentation (FD) sont des documents de référence à caractère essentiellement informatif.

Les normes et réglementation handicapés sont également applicables.

C. DIVERS

Tous les Codes, Lois, Règlements, Règles Professionnelles etc. concernant la construction de bâtiments sont applicables

L'entrepreneur du présent lot prendra obligatoirement connaissance de la notice Plan Général Coordination Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS) établie par un bureau spécialisé SPS désigné par le Maître d'Ouvrage et jointe au présent dossier.

L'offre de l'entreprise tiendra obligatoirement compte des exigences de la dite Notice.

Le présent CCTP est complémentaire aux plans Architecte. Avant chiffrage du quantitatif et afin d'éviter toutes contestations ultérieures, l'entrepreneur du présent lot devra obligatoirement prendre connaissance de l'ensemble des pièces constituant le dossier, à savoir plans architecte, plans techniques, plans de détails, pièces écrites etc. et faire part de ses observations en temps voulu au maître d'œuvre.

Important : L'incidence de l'ensemble des présentes Prescriptions Techniques doit être inclus aux prix unitaires.

Les entreprises doivent vérifier la conformité des implantations avec les plans architecte. Toute erreur ou divergence avec les plans doit être signalée préalablement à l'exécution des ouvrages.

Les modifications et réajustements éventuels seront exécutés suivant indications de l'architecte et après validation par le maître d'ouvrage.

D. CHAPES ET SUPPORTS

Réception obligatoire de toutes les chapes et formes de pente, avant le début des travaux, en présence du lot Gros-Œuvre et de l'Architecte.

Réception obligatoire des parois verticales avant le début des travaux, en présence du lot Plâtrerie et de l'Architecte.

Le support doit présenter les qualités requises par le DTU 20.1 et être exempt de tous dépôts, déchets, pellicule de plâtre, et débarrassé de toute plaque de laitance.

E. MATERIAUX.

Les produits utilisés sous chape ou dalle selon le DTU 26.2/52.1 devront bénéficier de la Certification ACERMI

Le choix des carreaux sera fait en fonction de l'utilisation envisagée. En tous état de cause ils devront être conforme à la. NF EN 14411 (décembre 2012) : Carreaux céramiques - Définitions, classification, caractéristiques, évaluation de la conformité et marquage

Ils devront répondre obligatoirement au classement de la notice UPEC (*cahier du CSTB version cahier 3659_V4*) et aux *Spécifications techniques pour le classement UPEC (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3735, juillet 2013)*. Certification NF obligatoire.

Avant le début des travaux, remettre à l'Architecte un échantillon des matériaux proposés.

La pose sera faite obligatoirement en fonction du calepinage fourni par l'Architecte. Tous les chants vus seront émaillés.

Les colles à carrelage employées seront obligatoirement "CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED". Document de référence (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3522-V3, mai 2011)

F. PROTECTION ET ECHAFAUDAGE

Toutes les protections et nettoyages nécessaires seront dus. Tous les échafaudages nécessaires pour la pose du carrelage mural ou autres travaux, sont à la charge du présent lot.

1 CARRELAGE

1.1 Carrelage collé sur dallage béton neuf.

Fourniture et pose collée de carrelage, conformément à la série des **DTU 52.2, Pose collée des revêtements céramiques et assimilés. Cahier des clauses techniques types pour les sols intérieurs et extérieurs** et aux **Cahiers des Prescriptions Techniques d'exécution (e-Cahiers du CSTB, en vigueur à ce jour**, de carrelage, sur dallage réalisée par le maçon. Compris :

Travaux préparatoires

- * Préparation du support afin qu'il soit sain et apte à recevoir un carrelage collé.
- * Façon de défoncé au droit des siphons de sol et reprise de la chape au mortier de résine. Compris façon de pente.
- * Primaire d'accrochage au préalable si nécessaire

Pose carrelage

- * Double encollage si nécessaire à la colle à carrelage dont la classification est définie dans le document de référence de la certification "Certifié CSTB *Certified*"
- * Les carreaux céramiques (revêtements associés) seront conformes à la norme NF EN 14411 (P61-530)
- * Les carreaux sont positionnés à la main puis battus ou pressés fortement de manière à permettre l'écrasement des sillons de colle
- * La colle employée devra avoir un certificat de certification "Certifié CSTB *Certified*" conformément au cahier "e-Cahier du CSTB 3522"

Joints

- * Coulis pour rejointoiement en mortier spécial à base de ciment. Produit prêt à l'emploi teinté masse. Teinte au choix de l'Architecte.
- * Joints de fractionnement si nécessaire de 5 mm de large, garnis d'une matière résiliente.
- * Joints périphériques de 3 mm d'épaisseur minimum entre la dernière rangée et les parois verticales.
- * Pose classique droite
- * Coupes et toutes sujétions.
- * Largeur minimum des joints entre carreaux 5 mm.

Résistance à la glissance

- * Classement des locaux en fonction de leur résistance à la glissance, suivant norme XP P05-011 (octobre 2005)
- * Locaux utilisés pieds chaussés : Seuil de glissance PC 10.
- * Locaux utilisés pieds nus : Seuil de glissance PN 12.

Référence carrelage :

- * Grès cérame de 300* 600 mm. Type SAMSARA ou ZEN Graphite de chez Novoceram ou équivalent.
- * Classement U4 P4 E3 C2 (**version cahier 3659_V4**). Certification NF obligatoire.
- * NF Environnemental Ecolabel exigé
- * Coloris au choix de l'Architecte.

Localisation :

Salle du conseil.
Rangement salle du conseil.
Kitchenette.
Hall d'entrée.
Wc publics.
Local entretien.
Archives.
Bureau du Maire.
Tisanerie.
Wc privés.
Wc PMR salle de réunion.
Salle de réunion.
Secrétariat.
Accueil.
Dégagements.

1.2 Plinthes droites appropriées.

Fourniture et pose collée sur parois verticales de plinthes droites appropriées au carrelage ci-avant. Compris préparation du support, joint de désolidarisation entre les plinthes et les parties horizontales en carrelage, rejointoiement avec un produit spécial teinté masse. Teinte au choix de l'architecte

Localisation :

Salle du conseil.
Rangement salle du conseil.
Kitchenette.
Hall d'entrée.
Archives.
Bureau du Maire.
Tisanerie.
Salle de réunion.
Secrétariat.
Accueil.
Dégagements.

1.3 Tapis d'accueil intérieur

Fourniture et pose d'un tapis d'accueil encastré pour intérieur, compris :

- * Nettoyage et ragréage préalable du support au Sikalutex ou équivalent.
- * Chape lissée de 2 cm d'épaisseur à l'emplacement du tapis.
- * Tapis composé d'un cadre en alu anodisé a encastré. Pose scellé sur dallage
- * Lattes aluminium de 80 mm assemblées par emboitement
- * Tapis en bandes textiles interchangeables "Softi" à fort pouvoir absorbant, spécialement adapté aux passages des personnes à mobilité réduite. Décors suivant toutes les possibilités de la gamme.

- * Hauteur du tapis 13 mm.
- * Référence "Cleanluxe 09 50 01" de chez Dinac ou équivalent
- * Tous accessoires et toutes sujétions

Localisation :

Dans hall d'entrée.

2 FAIENCE

2.1 Faïence murale collée sur parois verticales

Revêtement mural en carreaux céramiques, mise en œuvre conformément à la norme **NF DTU 52.2 P1-1-1 (décembre 2009)**, compris :

Étanchéité. (Avis technique exigé)

- * Une étanchéité Aquaflex de chez "Mapei" ou équivalent au préalable comprenant :
- * Un primaire Primer G ou Mapeprim SP favorisant l'accrochage de l'Aquaflex sur tous supports.
- * Toile de verre "Mapei" dans l'épaisseur d'Aquaflex notamment au droit des points singuliers (remontées en plinthes, angles etc)
- * Une étanchéité Aquaflex ou équivalent en 2 passes croisées.
- * Un joint périphérique au mastic polyuréthane de 1ère catégorie après réalisation de l'étanchéité.

Faïence :

- * Fourniture et pose collée conformément au **DTU 52.2 P1-1-1** et à la colle spéciale (Avis Technique du produit employé exigé) de carreaux céramiques.
- * **Support courant** : La colle employée devra avoir un certificat de certification "CERTIFIÉE CSTB" conformément au cahier "e-Cahier du CSTB 3522"
- * **Support carrobric** : La colle employée doit faire l'objet d'un Avis Technique et d'un "certifi-cat CSTBat" et être adaptée au liant colle de montage et au degré d'exposition à l'eau du local.
- * Toutes sujétions pour coupes, percement etc.
- * Largeur des joints suivant **DTU 52.2 P1-1-1** en fonction de la surface traitée. Pose à joint nul non admise.
- * Rejointoiement avec produit spécial prêt à l'emploi et teinté masse.
- * Un joint périphérique au mastic polyuréthane de 1ère catégorie après la pose de la faïence sur tous les angles rentrants horizontaux.

Référence :

- * Faïence 15* 30 de couleur vives.

Localisation étanchéité :

Sur les parois derrière faïence.

Localisation faïence :

Kitchenette :

Sur la longueur du panneau plus 2 retours de 60 cm et sur 150 cm de hauteur derrière les éléments du plan de travail.

Tisanerie :

Sur la longueur du panneau plus 2 retours de 60 cm et sur 150 cm de hauteur derrière les éléments du plan de travail.

Wc publics :

Au pourtour sur 150 cm de de hauteur.

Wc privés:

Au pourtour sur 150 cm de de hauteur.

WC PMR salle de réunion :

Au pourtour sur 150 cm de de hauteur.

Local entretien :

Au pourtour sur 150 cm de de hauteur.

2.2 Miroirs classiques.

Fourniture et pose fixée sur murs ou sur cloisons de miroirs en glace Planilux de 8 mm d'épaisseur. Compris tous accessoires pour fixations et toutes sujétions. Dimension 60* 90 cm dans les Wc, et 60* 60 cm dans les niches.

Localisation :

Sur lavabo Wc publics.

Sur lavabo Wc privés.

Sur lavabo WC PRM salle de réunion.

En fond des niches sur refend dans dégagement.